

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1923)**

Heft 19

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

plage des alternateurs. — XVII. Moteurs et démarreurs : Moteurs à courant continu ; Moteurs asynchrones triphasés ; Dérangements dans les dynamos et moteurs et recherches de leurs causes. — XVIII. Poulies et courroies. — XIX. Transformateurs. — XX. Accumulateurs. — XXI. Schémas d'installations d'accumulateurs. — XXII. Eclairage et chauffage électriques : Installation d'appartement ; Installation d'une maison ; Radiateurs ; Cuisine électrique ; Eclairage industriel. — XXIII. Piles, sonneries et téléphones. — XXIV. Renseignements utiles : Instructions générales pour l'exécution des installations électriques à l'intérieur des maisons ; Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Le succès des précédents ouvrages de M. Marec : *Traité d'électricité industrielle*, *Guide du monteur électricien*, *L'électricité à la maison*, est un sûr garant de la valeur de ce nouveau Formulaire, dont la première édition a été épuisée en deux ans.

Manuel de tissage, Matières textiles, tissus simples, par M. LABRIFFE, Professeur à l'Ecole des Arts industriels de Tourcoing, Un volume in-18 de 400 pages, avec figures. Cartonné 16 fr. (Bibliothèque Professionnelle.) — J.-B. Baillièrre et Fils, 19, Rue Hautefeuille Paris.

PREMIERE PARTIE : *Les Textiles*. — *La soie, la schappe, la bourrette*. — *La laine*. — *Le coton*. — *Le lin, le chanvre, le jute*. — *Matières diverses*. — *Moyens de reconnaître les divers filés*.

DEUXIEME PARTIE : *Le Tissage*. — *Agencement du métier à tisser*. *Disposition de la pièce et marche générale*. — *Théorie des armures*.

Statistique du matériel roulant des chemins de fer suisses. Etat à la fin de 1922. Publiée par le Département fédéral des chemins de fer. — En vente au secrétariat dudit Département, Fr. 10.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Extrait du procès-verbal de la quatrième séance du Comité central, les 24 et 25 août, à Berne.

1° *Assainissement de l'entreprise de la Maison Bourgeoise*.

La votation des délégués sur le projet comportant l'ouverture de huit crédits annuels de 2500 fr. à la Maison Bourgeoise et une avance de 10 000 fr. de la Caisse centrale a donné les résultats suivants : Sur les 17 sections, 13 ont pris part à la votation. Répartition des votes : 42 oui — 0 non.

(Nombre des délégués de la S. I. A. : 52.)

Le projet du Comité central est donc adopté.

2° *Les projets de nouvelles normes Nos 134 à 139* sont adoptés et seront soumis à la prochaine assemblée des délégués (probablement en novembre). Est approuvé aussi un accord avec le Verband der Schweiz. Centralheizungsindustrieller.

3° On adopte une proposition du secrétaire concernant la *vente des normes*. Les prix seront un peu élevés pour les non-membres et un peu abaissés pour les membres, par rapport aux nouveaux prix pour les non-membres. Ces nouveaux prix entreront en vigueur au moment de la mise en vente des six normes visées à l'article 2 ci-dessus.

4° *Revision des instructions N° 107 pour la prise en considération de la cherté de la vie*. Les modifications d'ordre rédactionnel préconisées par la dernière assemblée des présidents sont adoptées et le terme de la validité des instructions est fixé provisoirement au 31 décembre 1924.

5° M. R. Dubs, ingénieur, représentera la Société à l'assemblée générale de l'Association suisse des électriciens et le professeur Rohn la représentera à l'assemblée générale du Verband von Gas- und Wasserfachmännern.

6° Notre ancien et éminent collègue, le Dr Zölly, de Zurich, a fait, à l'occasion de son passage dans la classe des membres émérites, un don de 1000 fr. en faveur de la Maison Bourgeoise. Le Comité lui en exprime sa vive reconnaissance.

7° Une entrevue avec M. C. Jegher eut lieu au cours de laquelle fut discutée l'organisation rationnelle des relations entre la S. I. A. et la « Bauzeitung ».

CARNET DES CONCOURS

Concours d'architecture pour le Musée des Beaux-Arts de la Chaux-de-Fonds.

Le jury de ce concours local, composé de MM. Bernouilli, Braillard, Jost, Laverrière, Prince, Thévenaz, architectes, Hoffmann, directeur des Travaux publics, Péquegnat, professeur, Guyot, gérant, a décerné les récompenses suivantes :

1er prix (3000 fr.) à MM. Ch. L'Eplattenier et R. Chapallaz.

2e prix (2000 fr.) à MM. Hausmann et Monnier.

3e prix (1500 fr.) à MM. Crivelli et Lambelet.

En outre le jury a proposé l'achat du projet présenté par M. L. Maroni.



ZÜRICH. Tiefenhöfe 11 — Telefon : Seinau 23.75 — Telegramme : INGENIEUR ZÜRICH

Emplois vacants.

Sont répétés les numéros : 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 269, 270.

En outre :

1° Usine de machines cherche pour son département Machines à tricoter un *chef-constructeur*, capable et intelligent, bien au courant des méthodes d'ateliers et de la normalisation des machines. Jura. 273

2° Selbständiger, durchaus erfahrener *Bauführer* von Architekturbureau gesucht. Eintritt 15. September. 275

3° *Zweiter Betriebsleiter*, der womöglich mit Nitrier- und Celluloseanlagen, Druckpressen, Pumpen etc. gearbeitet hat, gesucht. Nicht zu junge, eher verheiratete Kraft mit 10-15 jähriger Praxis. Ruhige und gesicherte Position. (Cellulose- und Kartonbranche, Schweiz.) 276

4° *Mühlenbauer* gesucht. (Kt. St. Gallen.) 277

5° *Volontär*, der sich als *Architekt praktisch* weiter ausbilden möchte, von Architektur- und Baubureau gesucht. (Zurich.) 278

6° *Tüchtiger, selbständiger Bautechniker* für Bureau und Bauplatz von Zimmergeschäft gesucht. Vertrauensposten. Gute Referenzen und ausgewiesene Praxis notwendig. Bewerber, die mit bernischen Verhältnissen vertraut und die Holzbranche kennen, werden bevorzugt. 279

7° *Molkerei-Fachmann* zur Einrichtung einer Molkerei und Kässerei modernen Stils in Ungarn gesucht. 282

8° *Tüchtiger, nicht zu junger Bauführer* für Sanatoriumbau im Elsass gesucht. Französisch nicht unbedingt nötig. 283

9° *Städtische Wasserversorgung* sucht jungen *Bauingenieur* mit etwas Praxis, womöglich im Eisenbetonbau. 284

10° *Tüchtiger, routinierter Bauzeichner*, speziell für Konstruktionsdetails, Steinmetz-, Schreiner-Arbeiten etc. für Zürich gesucht. 286

11° *Absolut tüchtiger Bautechniker* für Kostenvoranschläge etc. nach Zürich gesucht. Eintritt sofort. 287

12° *Technicien*, sachant correctement le français, pour étude, dessins et projets de travaux Génie Civil, spécialement *travaux hydrauliques*, et ayant au moins trois années de pratique recherchée pour la France. 288

Les personnes qui postulent un emploi par l'entremise du S. T. S. doivent lui demander les formulaires d'inscription. (Finance d'inscription Fr. 5.—)

Le S. T. S. ne peut donner des renseignements ni transmettre des offres que lorsqu'il s'agit de candidats inscrits dans ses listes. L'adresse des maisons en question ne sera pas communiquée.